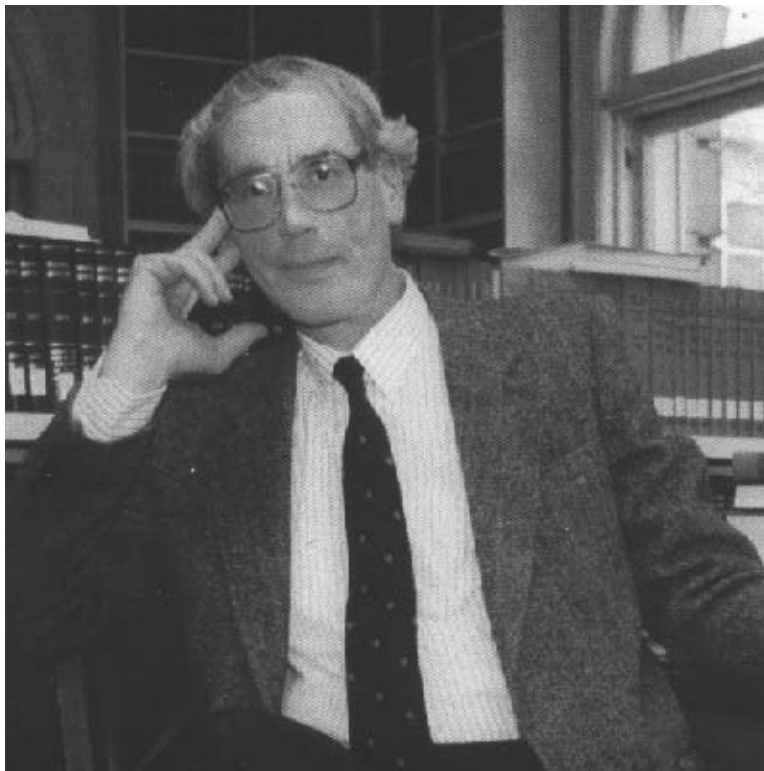


ROGER COMTOIS, MSRC

John E.C. Brierley
1936-2001



John Brierley est décédé le 15 décembre 2001, il y aura bientôt deux ans ! Pourtant, il nous semble toujours qu'il est là, tant il était impressionnant !

John Brierley est né à Montréal le 5 mars 1936. Son père, James G. Brierley, avocat de droit immobilier, faisait partie de l'étude Robertson Abbott et associés. (D. Abbott a été juge à la Cour suprême du Canada.) Il m'a été donné de connaître James Brierley, alors que, au début de ma carrière comme notaire à Lachute (Québec), il représentait plusieurs institutions prêteuses, notamment les compagnies d'assurance qui consentaient des prêts hypothécaires en province. Le déboursé des prêts hypothécaires ne pouvait être effectué que sur un rapport favorable de l'avocat représentant la société prêteuse. À l'époque, les banques n'étaient pas autorisées à consentir des prêts sur hypothèque, sauf s'il s'agissait de garantir une dette antérieure du client envers la banque. Comme les temps ont changé : aujourd'hui, les institutions prêteuses, et notamment les banques, s'en remettent entièrement aux notaires pour la réalisation d'un prêt hypothécaire. Le prêteur dépose le montant de l'emprunt au compte en fidéicomis du notaire, même avant l'inscription au bureau de la publicité foncière de l'acte constatant l'hypothèque.

John Brierley a obtenu son B.A. de l'Université Bishop's (Lennoxville) et a poursuivi ses études en droit à l'Université McGill où il a obtenu le diplôme de B.C.L. (*Bachelor of Civil Law*). Pendant ses études en droit, John Brierley a été directeur de l'excellent périodique *McGill Law Journal*.

À l'époque – et c'est encore le cas maintenant – les grands bureaux d'avocats de la rue Saint-Jacques venaient recruter les « premiers de classe » dans les facultés pour en faire éventuellement des associés. Cette sollicitation a été faite à John. Les facultés de droit de l'époque ne comptaient pas beaucoup de professeurs de carrière, les cours étant généralement dispensés par des praticiens, juges, avocats ou notaires. La faculté de McGill, pour encourager de jeunes avocats comme John Brierley à choisir une carrière universitaire, avait créé un teaching fellowship.

John Brierley fut appelé à enseigner à des étudiants à peine plus jeunes que lui. Il acquit de l'expérience. Il établit définitivement sa carrière dans l'enseignement du droit. Le professeur Paul-A. Crépeau fit savoir à John Brierley que s'il voulait poursuivre une carrière en enseignement du droit, il lui serait recommandé d'obtenir un doctorat en droit. John Brierley s'inscrivit à la Faculté de droit de l'Université de Paris avec une bourse du Conseil des arts du Canada.

John Brierley, récemment marié à Jane Bartlett, s'installa donc à Paris en septembre 1961. Il y suivit les cours « magistraux » qui étaient alors donnés dans les facultés françaises. Son immersion dans la langue française et sa compréhension de la tradition civile française ont sans doute contribué à faire de John Brierley un juriste de langue et de culture françaises. Le professeur René David a été président du jury de thèse de John Brierley. Cette thèse a été défendue en décembre 1964 et publiée sous le titre d'« Arbitrage conventionnel au Canada et spécialement dans le droit privé

de la province de Québec ». Depuis 1964 jusqu'à quelques mois avant son décès, John Brierley a poursuivi sa carrière de professeur d'une façon remarquable. Il a aussi participé à beaucoup d'instances administratives et a contribué à de nombreuses publications en droit soit comme auteur, soit en collaboration avec d'autres auteurs.

La participation de John Brierley à des charges administratives a été remarquable. Sa carrière de professeur et de chercheur ne l'a pas empêché d'accepter de nombreuses charges administratives, soit à l'Université McGill, soit aux associations professionnelles du Barreau et de l'Association des professeurs de droit du Québec. Il a également été membre de nombreuses commissions et, pendant une dizaine d'années, a participé aux travaux de l'Office de révision du *Code civil du Québec*.

La liste des publications de John Brierley est presque inépuisable : articles de revues, commentaires d'arrêts, recensions d'ouvrages, direction de rédaction de certaines collections, etc. Outre le traité sur l'arbitrage auquel il est fait référence ci-dessus, John Brierley a publié, entre autres, le *Private Law Dictionary & Bilingual Lexicons*, le *Dictionnaire de droit privé et lexiques bilingues* (avec P.-A. Crépeau et al.); avec René David, le *Major Legal Systems in the World Today*; et la principale publication, en collaboration avec le professeur Paul-A. Crépeau, le *Code civil / Civil Code 1866-1980 – Édition historique et critique / An Historical and Critical Edition*, Montréal, SOQUIJ, 1981. Cet ouvrage monumental a 1304 pages !

C'est, bien entendu, comme professeur de droit que la carrière de John Brierley a été particulièrement remarquable. Il a enseigné à l'Université McGill les matières suivantes : introduction au droit privé, personnes et droit de la famille, droit des biens, droit matrimonial et des biens, *successions, gifts, wills, trusts*. Certains cours ont été donnés en français. Il a été invité aux Universités de Montréal, de Dalhousie, de Toronto, de Paris II. John Brierley a été doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill pendant deux termes (1974–1984). Il a été reçu à la Société royale du Canada en 1995.

Les écrits de John Brierley font autorité en droit québécois. L'édition historique et critique du *Code civil 1866-1980*, rédigée en collaboration avec le professeur Paul-A. Crépeau, est un outil indispensable aux juristes.

Les recherches et les publications de John Brierley sur le droit de la fiducie, ce régime emprunté à la *Common Law*, ont inspiré la doctrine et la jurisprudence, plus particulièrement son analyse des dispositions sur la faculté d'élire, le *power of appointment*.

À la réflexion, ce qui nous a impressionné chez John Brierley, c'est le fait qu'il était parfaitement bilingue et parfaitement intégré à la langue et à la culture françaises. Il était parfaitement chez lui dans les milieux francophones aussi bien que dans les milieux anglophones. Si le Québec avait compté plus de John Brierley, MacLennan n'aurait pas pu écrire *The Two Solitudes*!